

Objet : Classement des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2008 - 2009

Réseaux : LC

Niveaux : FOND (PE / Ord)

Période : Année scolaire 2008-2009

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres confessionnelles subventionnées **de la zone Brabant Wallon**

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale
- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant.
- Aux organes de coordination et de représentation des pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné.

Autorités : Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, zone du Brabant Wallon.

Signataire : Odette MICHOT, Présidente

Personnes-ressources : Monique HENDRICKX ,bureau 2 E 213 , 44 bld Léopold II à 1080 Bruxelles, tél. : 02 413 35 50 , monique.hendrickx@cfwb.be

Renvois :

- Décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française ;
- Décret du 02 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- Circulaire n° 2231 du 18 mars 2008 relative à l'engagement des puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire pour l'année scolaire 2008 – 2009 – réseau libre confessionnel subventionné.
- Circulaire n° 2252 du 28 mars 2008 relative aux règles statutaires d'engagement des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire – réseau libre subventionné.

Nombre de pages : 2

Annexe : 1

Téléphone pour duplicata : site web <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clé : statut – Puériculteur/trices

Nous invitons les pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre connaissance, en annexe, à la présente circulaire, du tableau de classement des anciennetés acquises au 30 avril 2008 par les puériculteurs et puéricultrices au sein de la zone du Brabant Wallon pour l'enseignement fondamental libre confessionnel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28 § 2 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

Nous attirons l'attention des Pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur ce que seuls les membres du personnel ayant fait acte de candidature dans les formes et délai prescrits à l'article 28, §8, alinéa 1^{er}, dudit décret du 12.05.2004, sont repris dans le présent classement.

Les informations reprises se basent sur les données vérifiées par l'Administration et validées par la commission zonale de gestion des emplois compétents.

Il est rappelé que ce classement devra impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs et puéricultrices sous statut APE dans les établissements ressortissant à ce réseau et à cette zone, selon les dispositions du décret du 12 mai 2004 précité.

La priorité liée au fait d'être repris dans ce classement zonal reste cependant en deuxième rang dans l'ordre de dévolution des emplois, après les priorités internes au Pouvoir organisateur, dites de Groupe 1 et de Groupe 2, définies à l'article 28, §3, a), dudit décret du 12.05.2004.

Nous renvoyons à ce propos, aux instructions qui ont été fournies précédemment par les circulaires n° 2252 du 28 mars 2008.

Pour chaque puéricultrice ou puériculteur, outre les coordonnées des personnes concernées, on trouvera sous la rubrique « *Groupe* », le groupe d'ancienneté auquel le puériculteur ou la puéricultrice est rattaché

Il est rappelé qu'au sein de chaque groupe, les puériculteurs sont considérés comme ayant la même ancienneté.

Nous attirons l'attention des pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements sur la proposition d'un emploi statutaire aux deux premières puéricultrices de ce classement.

Il est rappelé qu'au terme de l'article 28, §8, 2^{ème} alinéa, du décret du 12.05.2004, les Pouvoirs organisateurs ont l'obligation d'informer le Président de la Commission zonale des engagements réalisés tant en vertu du classement interne (groupes 1 et 2) que du présent classement zonal.

En application de l'article 28 § 9, du décret du 12.05.2004 relatif, nous invitons les pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements à prendre contact, le cas échéant, directement avec les puériculteurs et puéricultrices et à leur communiquer, si ils (elles) le demandent, leur numéro d'ordre dans le présent classement pour ce qui les concerne.

Pour leur attention à ce qui précède, nous remercions déjà les pouvoirs organisateurs et Directions d'établissements de la zone.

La Présidente,

Odette MICHOT

Décret du 12.05.2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire (application de l'article 28, § 2 et 3)

COMMISSION ZONALE DE GESTION DES EMPLOIS

Réseau : Libre subventionné

Caractère : Confessionnel

Zone géographique : Brabant Wallon (zone 2)

CLASSEMENT DES PUERICULTEURS(TRICES) PAR ORDRE DECROISSANT DU NOMBRE DE JOURS D'ANCIENNETE

MATRICULE	NOM, PRENOM	ADRESSE	GROUPE
26408310376	SPILSTEYNS CARINE	Faubourg de Charleroi, 79 – 1400 NIVELLES	R
26410191087	SABBE FABIENNE	Faubourg de Namur, 156 – 1400 NIVELLES	Q
26703010630	FAUTREZ DOMINIQUE	Rue Longue, 152 – 1420 BRAINE-L'ALLEUD	P
25501051560	BRANCART ANNE-MARIE	Rue Grinfaux, 36 – 7181 PETIT-ROEULX-LEZ-NIVELLES	O
27010140245	KUMPS ISABELLE	Chaussée de Bruxelles, 414B – 1410 WATERLOO	O
26503191125	DEMANY MURIEL	Chaussée de Bruxelles, 597 – 6210 FRASNES-LES-GOSSELIES	N
26404241326	FERON MARIE-FRANCE	Square Drouet d'Erlon, 57 – 1420 BRAINE-L'ALLEUD	L
26201232501	BERLEMONT VÉRONIQUE	Rue du Réservoir, 27 – 1330 RIXENSART	K
26804090766	COPPENS PASCALE	Avenue Reine Astrid, 26 – 1490 COURT-SAINT-ETIENNE	K
27508280280	BODART ISABELLE	Rue du Monastère, 68A – 1330 RIXENSART	i
27412290565	VAN GRINDERBEEK NATHALIE	Avenue des Myrtilles, 12 – 1340 OTTIGNIES	H
26802071285	DRESZMANN NATHALIE	Rue Roblet, 79 – 1400 NIVELLES	H
27809040163	DELAUNOY SABINE	Chaussée de Bruxelles, 274 – 7090 HENNUYERES	G
27608070219	HERION ANGÉLIQUE	Rue du Grand Philippe, 6 – 1490 COURT-SAINT-ETIENNE	F
26810070718	WEYEMBERG PATRICIA	Rue de la Cure, 41 – 1430 REBECQ	F
26402271335	COLLETTE SILVIE	Le Croly, 8/3 – 1390 GREZ-DOICEAU	F
27610220253	VANBEVER IRIS	Rue du Tilleul, 40 - 1390 GREZ-DOICEAU	F
25710281055	BREBART ARIANE	Avenue Procession aux Reliques, 16 – 1300 WAVRE	E
27605260583	DEBRAS VANESSA	Rue Musette, 24 – 1435 MONT-SAINT-GUIBERT	E
27608090609	GOSSIAUX ISABELLE	Rue de Hamme-Mille, 102 – 1390 NETHEN	D
26905051435	SOEFFERS NANCY	Rue Marie Joyle, 40 – 7021 HAVRE-GHISLAGE	D
27601101461	BONGIOVANNI PATRICIA	Rue de la Buisnière, 87 – 7100 LA LOUVIERE	B
25912021556	DE BUSSCHERE DONATIENNE	Rue des Frères Herpain, 33 – 1440 WAUTHIER BRAINE	A
27204010185	FLON DOMINIQUE	Rue de Chaumont, 18 – 1325 CHAUMONT-GISTOUX	A